

ACTUALITÉS DES DISPOSITIFS D'AIDES ET DE RELANCE

Mise en place du fonds vert pour accélérer la transition écologique

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », a été annoncé le 27 août dernier, et est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Ce fonds doit ainsi permettre, sous la responsabilité des préfets, le déploiement d'actions territoriales. Des objectifs précis ont été détaillés à l'échelle nationale comme la neutralité carbone et le zéro artificialisation net d'ici 2050, la création de zones à faibles émissions, la protection forte de 10 % des espaces naturels, la renaturation des villes, la rénovation énergétique, la réduction de nos consommations d'énergie ou encore la prévention des risques naturels. Pour concrétiser ces objectifs, le fonds vert soutiendra 3 types d'actions : le renforcement de la performance environnementale dans les territoires, leur adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

f Plus d'infos ?
Site officiel de [l'ANCT](#)

Evolution des dispositifs d'aide aux entreprises sur le plan énergétique

Face à la hausse des prix de l'énergie, le gouvernement a mis en place différents dispositifs d'aide, dont l'accessibilité et les modalités diffèrent selon la taille de l'entreprise et les difficultés qu'elle rencontre. Ces aides connaissent des évolutions récurrentes :

- Dispositifs ouverts aux TPE : Bouclier tarifaire, Amortisseur électricité, TICFE et ARENH, Guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité, aide en cas de litige
- Dispositifs ouverts aux PME : Amortisseur électricité, TICFE et ARENH, Guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité, aide en cas de litige
- Dispositifs ouverts aux ETI et grandes entreprises : TICFE et ARENH, Guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité, aide en cas de litige

f Plus d'infos ?
Site officiel du [Ministère de l'économie](#)

Deuxième promotion de l'accélérateur décarbonation

Bpifrance et l'ADEME dévoilent la deuxième promotion de l'Accélérateur Décarbonation, programme d'accompagnement visant à accompagner la décarbonation des PME et ETI françaises. Ce programme lancé en 2021 a pour objectif de permettre aux entreprises désireuses de s'inscrire dans une démarche bas carbone de définir leur stratégie de décarbonation et d'être accompagnées dans les premières étapes de sa mise en œuvre. Durant 24 mois, 18 entreprises vont donc être accompagnées dans l'adaptation de leur business à l'aune des enjeux climatiques afin d'accélérer leur transition et pérenniser leur développement. L'Accélérateur Décarbonation s'adresse aux PME et ETI françaises ayant déjà effectué un bilan GES (Gaz à effet de serre) et issues du secteur de l'Industrie.

f Plus d'infos ?
Site de [l'ADEME](#)